

Mairie - 18130 DUN SUR AURON

☎ 02.48.59.16.32
Fax 02.48.59.17.22

Date de convocation : 20 novembre 2020 Date d'affichage délibération : 28 novembre 2020

Nombre de membres	
En exercice	35
Présents	34
Votants	35

L'an deux mil vingt, le vingt-sept novembre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni, salle "Espace Bernard Boussard" de Dun-sur-Auron, sous la présidence de Monsieur Louis COSYNS, Président de la Communauté de Communes le Dunois.

PRÉSENTS :

Mrs Gaël BELLEUT. Jean-Michel BERTAUX. Mme Patricia BILBAULT. Mr Jérôme BILBEAU (suppléant de la Commune de Bannegon). Mmes Sylvie BOGUSLAWSKI. Emilie BOURDON. Marie-Claire BRANSARD. Florence CHEDIN. Mrs Louis COSYNS. Xavier CRÉPIN. Jean-Marie DELEUZE. Mme Christelle DELOUCHE. Mrs Alain DESJEAN. Etienne DURAND. Denis FERRIER. Mmes Stéphanie FONTAINE. Françoise FOUCHARD. Mrs Bertrand de GANAY. Hubert de GANAY. Mmes Céline GÉRY. Laurence JANVIER. Mrs Pierre de JOUVENCEL. Jean-Claude MARAIS-ARNOULT. Michel MORIN. Robert MORISSE. Mme Angélique NOUAT. Mrs Denis PAJOT. Yves PETIT. Bertrand PHILIPPON. René RASLE. Daniel RONDIER. François ROUX. Mme Irène THIBAUT. Mr François VINCENT.

ABSENTS EXCUSÉS :

Mr David CHASSET. Mr Christian RICHARD (représenté par son suppléant).

POUVOIR :

a donné pouvoir :

Mr David CHASSET à Mr Denis FERRIER.

SECRÉTAIRE : Mme Emilie BOURDON

ÉLECTION DE DEUX VICE-PRÉSIDENTS

Le président et les vice-présidents sont élus, par le conseil communautaire, au scrutin secret et à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité, le plus âgé est déclaré élu. Le rang des vice-présidents résulte de leur nomination.

2^{ème} Vice-président(e) :

M. Louis COSYNS, Président, recense les conseillers intéressés par le poste de 2^{ème} Vice-président(e).

- Monsieur Robert MORISSE fait acte de candidature.

Le Président enregistre la candidature.

1^{er} tour de scrutin :

Chaque conseiller à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Nombre de Votants	35
Bulletins nuls ou blancs	15
Nombre de suffrages exprimés	20
Majorité absolue	11
Mr Robert MORISSE	20

Après dépouillement, **Monsieur Robert MORISSE**, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé **2^{ème} Vice-président** et a été installé immédiatement.

3^{ème} Vice-président(e) :

M. Louis COSYNS, Président, recense les conseillers intéressés par le poste de 3^{ème} Vice-président(e).

- Monsieur René RASLE fait acte de candidature.

Le Président enregistre la candidature.

1^{er} tour de scrutin :

Chaque conseiller à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Nombre de Votants	35
Bulletins nuls ou blancs	19
Nombre de suffrages exprimés	16
Majorité absolue	09
Mr René RASLE	16

Après dépouillement, **Monsieur René RASLE**, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé **3^{ème} Vice-président** et a été installé immédiatement.

ÉLECTION D'UN MEMBRE DU BUREAU

M. Louis COSYNS, Président, recense les conseiller(e)s intéressé(e)s pour être membre(s) du bureau.

1 membre est à élire pour compléter le bureau suite à la démission d'un de ses membres, conformément à la délibération relative à la composition du bureau de l'EPCI.

Il est ensuite procédé dans l'ordre et dans les mêmes formes à son élection.

Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité, le plus âgé est déclaré élu.

Membre de bureau :

- Monsieur Gaël BELLEUT fait acte de candidature.
- Monsieur Hubert de GANAY fait acte de candidature.

Le Président enregistre les candidatures.

1^{er} tour de scrutin :

Chaque conseiller à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Nombre de Votants	35
Bulletins nuls ou blancs	01
Nombre de suffrages exprimés	34
Majorité absolue	18
Mr Gaël BELLEUT	19
Mr Hubert de GANAY	15

Après dépouillement, Monsieur Gaël BELLEUT, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé **membre du bureau** et a été installé immédiatement.

INDEMNITÉ DE FONCTIONS DES VICE-PRÉSIDENTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 5211-1 et suivants,

Considérant qu'il appartient au conseil communautaire de fixer dans les conditions prévues par la loi les indemnités de fonctions versées aux Vice-présidents, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget intercommunal.

Il est donc proposé au conseil communautaire, entendu l'exposé de M. le Président et après en avoir délibéré :

- de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Vice-président, avec effet au 27 novembre 2020, comme suit :

Vice-président : 14.43 % de l'indice brut terminal de la Fonction publique.

Annexe à la délibération du 27 novembre 2020

TABLEAU RECAPITULATIF DES INDEMNITÉS ALLOUÉES AUX PRÉSIDENT, VICE-PRÉSIDENTS

ET CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

Article L 2123-20-1 du CGCT)

ARRONDISSEMENT : ST AMAND-MONTROND

CANTON : DUN-SUR-AURON

CDC du DUNOIS

POPULATION (totale au dernier recensement) : 7 787

I - MONTANT DE L'ENVELOPPE GLOBALE (maximum autorisé) 3 529.24 €

(indemnité maximale du président + total des indemnités maximales des vice-présidents)

II - INDEMNITÉS ALLOUÉES

A. Président :

Nom du Président	Taux et montant de l'indemnité	Majoration éventuelle	Taux et montant définitifs
COSYNS Louis	41.25% - 1 604.38 €	0	41.25% - 1 604.38 €

B. Vice-présidents :

Bénéficiaires	Taux et montant de l'indemnité	Majoration éventuelle	Taux et montant définitifs
1er VP : BERTAUX Jean-Michel	14.43% - 561.24 €	0	14.43% - 561.24 €
2e VP : MORISSE Robert	14.43% - 561.24 €	0	14.43% - 561.24 €
3e VP : RASLE René	14.43% - 561.24 €	0	14.43% - 561.24 €

C. Conseillers communautaires délégués titulaires d'une délégation :

Bénéficiaires	Taux et montant de l'indemnité	Majoration éventuelle	Taux et montant définitifs
BRANSARD Marie-Claire	3.10% - 120.57 €	0	3.10% - 120.57 €
BOGUSLAWSKI Sylvie	3.10% - 120.57 €	0	3.10% - 120.57 €

D. MONTANT TOTAL ALLOUÉ (hors majoration) : 3 529.24 €

(Indemnité du président+ total des indemnités des vice-présidents et conseillers communautaires ayant délégation)

POUR : 33
CONTRE : 01 (Mr Pierre de JOUVENCEL)
ABSTENTION : 01 (Mr Hubert de GANAY)

PROPOSITION ADOPTÉE A LA MAJORITÉ

↳ *M. Pierre de JOUVENCEL vote contre. Il explique que ce n'est pas contre le Président, mais en réaction à l'élection de M. RASLE à la 3ème Vice-présidence. Selon lui, on ne peut pas avoir dit qu'une Vice-présidence aux travaux ne se justifiait pas et se présenter ensuite à cette même Vice-présidence.*

SPL TRI BERRY/NIVERNAIS DÉSIGNATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET D'UN MEMBRE A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

M. le Président rappelle à l'assemblée que la CDC du DUNOIS a adhéré par délibération en date du 25/06/2019 à la SPL BERRY NIVERNAIS afin de créer un centre de tri mutualisé de taille suffisante pour optimiser les coûts, de répondre aux exigences réglementaires notamment en matière d'extension des consignes de tri, de limiter les impacts environnementaux en réduisant les distances de transport et de maintenir l'emploi sur les territoires.

Suite au renouvellement général des conseils municipaux de mars 2020, il convient de désigner un nouveau délégué pour siéger au conseil d'administration et à l'assemblée générale de la SPL, conformément aux articles 5 et 6 de la délibération d'adhésion.

Le conseil communautaire, entendu l'exposé de M. le Président et après en avoir délibéré, décide :

- de nommer **Monsieur Robert MORISSE** pour siéger au sein du conseil d'administration de la SPL BERRY/NIVERNAIS pour représenter la CDC du Dunois,
- de nommer **Monsieur Robert MORISSE** pour siéger au sein de l'assemblée générale de la SPL BERRY/NIVERNAIS pour représenter la CDC du Dunois,
- de donner délégation de signature du conseil communautaire au membre désigné pour siéger au sein de l'assemblée générale de la SPL BERRY/NIVERNAIS.

PROPOSITION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

SDE 18 DÉSIGNATION D'UN MEMBRE A LA COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE INSTAURÉE PAR LA LOI RELATIVE A LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE POUR LA CROISSANCE VERTE

M. le Président expose à l'assemblée que la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 17/08/2015 a créé la commission consultative paritaire entre le SDE18 et l'ensemble des EPCI à fiscalité propre inclus dans son périmètre.

Celle-ci devra évoquer tous les sujets relatifs à l'énergie et est également destinée à permettre aux collectivités représentées, une mise en cohérence de leurs politiques d'investissement et à faciliter les échanges de données entre elles.

Cette commission permettra aussi au SDE18 d'intervenir afin d'apporter aux EPCI à fiscalité propre situés en tout ou partie sur le périmètre syndical, toute l'expertise nécessaire à l'élaboration d'un Plan Climat Air Energie Territorial (PACET) ainsi qu'à la réalisation d'actions dans le domaine de l'efficacité énergétique.

A ce titre, il convient de désigner un membre du conseil communautaire chargé de représenter la CDC du Dunois au sein de cette commission.

Le conseil communautaire, vu la délibération n°2020-40 du SDE18, entendu l'exposé de M. le Président et après en avoir délibéré, décide :

- de nommer **Monsieur François ROUX** pour siéger au sein la commission consultative paritaire instaurée par la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 17/08/2015 au sein du SDE18 pour représenter la CDC du Dunois.

PROPOSITION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

DÉSIGNATION D'UN MEMBRE AU SEIN DE LA COMMISSION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE

M. le Président indique qu'il y a lieu de procéder au remplacement de Mme Angélique VOSNIER, membre de la Commission de Développement Economique et Touristique.

La désignation des membres de ces diverses commissions spécialisées se fait, à l'amiable, selon les aptitudes de chacun dans les différents groupes de compétences retenues.

Est désignée membre :

- Madame Irène THIBAUT

PROPOSITION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

REMPLACEMENT D'UNE DÉLÉGUÉE TITULAIRE AUPRES DU SDE 18

M. le Président indique qu'il y a lieu de procéder au remplacement de Mme Angélique VOSNIER.

Les délégués sont élus au scrutin secret, à la majorité absolue des suffrages.

Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité, le plus âgé est déclaré élu.

1) Syndicat Départemental d'Energie du Cher

→ Délégué(e) titulaire :

M. Louis COSYNS, Président, recense les conseillers intéressés pour être délégué(e).

- Monsieur François VINCENT fait acte de candidature.

Le Président enregistre la candidature.

1^{er} tour de scrutin :

Chaque conseiller à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Nombre de Votants	35
Bulletins nuls ou blancs	00
Nombre de suffrages exprimés	35
Majorité absolue	18
Mr François VINCENT	35

Après dépouillement, Monsieur François VINCENT, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé délégué titulaire.

REPLACEMENT D'UNE DÉLÉGUÉE SUPPLÉANTE AUPRÈS DU SYNDICAT DU CANAL DE BERRY

Les délégués sont élus au scrutin secret, à la majorité absolue des suffrages.

Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité, le plus âgé est déclaré élu.

M. le Président indique qu'il y a lieu de procéder au remplacement de Mme Angélique VOSNIER.

1) Syndicat du Canal de Berry :

→ Délégué(e) suppléant(e) :

M. Louis COSYNS, Président, recense les conseillers intéressés pour être délégué(e).

- Monsieur Denis PAJOT fait acte de candidature.

Le Président enregistre la candidature.

1^{er} tour de scrutin :

Chaque conseiller à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Nombre de Votants	35
Bulletins nuls ou blancs	00
Nombre de suffrages exprimés	35
Majorité absolue	18
Mr Denis PAJOT	35

Après dépouillement, **Monsieur Denis PAJOT**, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé **délégué suppléant**.

QUESTIONS DIVERSES

↳ **Mme Sylvie BOGUSLAWSKI** demande si les conseils municipaux doivent se prononcer avant le 31/12/2020 quant au transfert de la compétence PLU à la CDC ?

M. le Président informe l'assemblée que la DDT a communiqué que la date pour se prononcer a été reportée au 01/07/2021.

↳ **M. Xavier CREPIN** souligne qu'il s'agit là d'un sujet important qui concerne l'ensemble des communes.

Il souhaiterait que ce point puisse être discuté au sein de la CDC.

↳ **M. Pierre de JOUVENCEL** renchérit en expliquant que cela va surtout poser la question des droits à construire dans les communes.

↳ **M. le Président** lui répond que c'est le SRADDET de la Région Centre qui règle ce type de question et qu'aujourd'hui, la tendance est à la réhabilitation des logements de centre-bourg, avec la reconquête des « dents creuses » plutôt qu'à l'étalement urbain par l'artificialisation des sols.

L'engagement dans une démarche PLUi serait une étape supérieure dans les compétences de la CDC qui irait dans le sens de l'intérêt collectif du territoire.

↳ **Mme Sylvie BOGUSLAWSKI** demande des précisions sur le dispositif « Petites villes de demain » et s'il va y avoir un apport pour la CDC ?

↳ **M. le Président** lui confirme que la ville de DUN/AURON a été retenue au titre de ce nouveau dispositif et que des retombées sont possibles au niveau intercommunal.

En effet, ce dispositif inclut un panel de mesures pour venir en aide aux communes de « centralité ».

↳ **M. le Président** rappelle que DUN/AURON constitue le pôle de centralité de la CDC en regroupant la plupart des services à la population (périscolaire, centre de loisirs, crèche notamment), même si pour cela elle doit en assurer la totalité des charges financières.

↳ **M. Pierre de JOUVENCEL** explique que selon lui, la prise de nouvelles compétences par la CDC ne doit pas se faire par la dilution de charges d'une commune au niveau intercommunal, mais par la prise de compétences réellement nouvelles (MSAP, économie, tourisme).

↳ **M. le Président** lui répond que lorsqu'on utilise les services de DUN/AURON, on doit participer à l'effort collectif de DUN/AURON.

Cela pourrait par exemple se faire en harmonisant les taux d'imposition sur l'ensemble du territoire intercommunal, mais aussi en mutualisant des services comme ceux du périscolaire.

Selon M. le Président, aujourd'hui « on ne travaille pas ensemble ».

- ↳ M. Hubert de GANAY demande si des précisions ont été obtenues concernant la montée en débit d'internet ?
- ↳ M. le Président lui répond que la CDC est toujours en attente d'une réponse de Berry numérique.
- ↳ M. Pierre de JOUVENCEL précise qu'il n'y aurait pas de possibilité de « boostage » avant 2022.

La séance est levée à 21 h 20.

Le Président,

Louis COSYNS.



COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
DU DUNOIS

La Secrétaire,

Emilie BOURDON.



